



Valence, le 24 novembre 2017

Communauté de Communes Valence Romans
Agglo
Unité rivières Isère
Service Développement Local et Environnement
Rue René Réaumur
26100 Romans-sur-Isère

A l'attention de Céline Debailleul, Chargée de projets Milieux aquatiques/Contrat de rivières
Joyeuse-Chalon-Savasse

Réf : 533 YM/CB

Objet : Courrier de soutien au projet de restauration de la Joyeuse

Monsieur le Président,

La Fédération de la Drôme pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique réactualise son PDPG (Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles). Les résultats des investigations mises en œuvre sur le bassin de la Joyeuse (thermic, inventaires, prospections) sont en cours d'analyse. Celle-ci s'appuie sur l'étude du peuplement piscicole (poissons) et astacicole (écrevisses), véritables bio-indicateurs de la qualité globale d'un cours d'eau, aussi bien sur les aspects quantitatifs, qualitatifs et géomorphologique.

Les premiers résultats, ainsi que les données historiques et récentes réalisées par la Fédération et par la GRP montrent un milieu dégradé sur différents paramètres environnementaux. Les enjeux déjà pré-identifiés sur le bassin de la Joyeuse concernent la restauration physique et la restauration de la continuité écologique. En outre, on note un enjeu particulier sur l'espèce anguille. La restauration de la continuité écologique sera une priorité sur ce bassin, et visera à assurer une libre circulation piscicole sur l'ensemble du cours d'eau, en étudiant prioritairement les possibilités d'effacement d'ouvrages, afin d'en optimiser l'efficacité. Les seuils posent en outre d'autres problématiques, notamment de rétention des sédiments, de stagnation de l'eau avec des dégradations physicochimiques de l'eau, des prélèvements, très préjudiciables sur un milieu à faible débit.

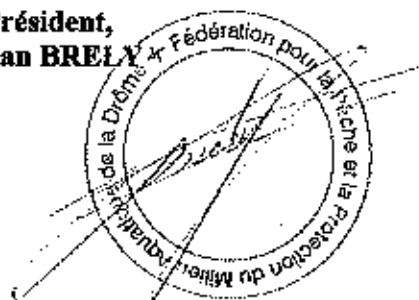
.../...



Le PDPG qui sera validé en 2018 par arrêté préfectoral préconisera ainsi, comme cela est le cas sur certains autres territoires un projet de renaturation globale sur ce bassin de la Joyeuse, dont la restauration de la continuité sera une priorité. Ainsi, nous apportons un total soutien au projet d'effacement des 6 seuils présents sur la Joyeuse, porté par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo et auquel la Fédération apportera sa contribution technique et financière, dans les limites de ses possibilités.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**Le Président,
Christian BRELY**



Romans, le 26 juin 2017

Valence-Romans Agglo
Rovaltain
Avenue de la Gare
BP 10388
26958 VALENCE CEDEX 09

ATTN : Monsieur le Président

Objet : Contrat de rivière Chalon Savasse Joyeuse

Référence : n/l ce jour

Suivi par : Daniel DRACH, Chargé de mission GRI
06.83.17.30.08

Monsieur le Président,

Notre Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) est signataire du contrat de rivière Joyeuse Chalon Savasse.

En 2013, le conseil d'administration de notre association a approuvé les objectifs et actions retenues de ce contrat de rivière. (voir pièce jointe).

Le nouveau conseil d'administration, représentant 3200 pêcheurs, souhaite attirer votre attention sur un des enjeux forts du contrat à savoir **la continuité écologique des cours d'eau**, c'est-à-dire la constitution ou rétablissement de la trame bleue tel que le définit l'article L371-1 du code de l'environnement mais également le code de l'urbanisme.

A ce jour, dans le cadre du contrat de rivière, les études engagées pour l'instauration de la trame bleue ont dénombré et caractérisé des réservoirs de biodiversité, puis déterminé des corridors écologiques et enfin identifier des obstacles et possibilités de franchissement.

Après notre évaluation des protocoles proposés concernant l'effacement des obstacles à l'établissement de la trame bleue, **notre association approuve et défend le projet d'arasement des seuils** de la rivière Joyeuse.

Sur le domaine où La Gaule Romanaise et Péageoise assure la gestion piscicole, nous avons découvert et constaté de très nombreux dysfonctionnements de passes à poissons parce que celles-ci se caractérisent par une conception inadaptée à l'hydrologie et morphologie du cours d'eau..

En conséquence de quoi, nous affirmons que le projet porté par Valence-Romans Agglo concernant l'arasement des seuils de la Joyeuse garantit l'établissement de la trame bleue de la Joyeuse, objectif primordial des instances associatives de la pêche et de la protection des milieux aquatiques.

Espérant que vous ferez votre notre souci de voir s'établir les trames bleues des cours d'eau du contrat de rivière, veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées. .

Le Président de la G.R.P.

GAULE ROMANAISE ET PÉAGEOISE
Emmanuel Filograsso
18 rue Pailharrey
26100 ROMANS

Emmanuel FILOGRASSO